

CATEGORIES SUPPORT

Lieu : Int - Ext **Public :** Classification SUP 1 et SUP 2 **Niveau :** Tous niveaux

Cette fiche pratique a pour objectif de présenter les conditions de pratique réglementaires des catégories Support afin de mieux accueillir les para-archers tant dans les clubs de la FFTA que lors des compétitions de para tir à l'arc. Cette fiche est à destination des arbitres comme des dirigeants et encadrants de clubs.

PUBLIC

Ces catégories Support (SUP) ont été créées afin d'ouvrir la pratique du tir à l'arc à des personnes qui, du fait d'un déficit locomoteur important, n'étaient pas en mesure de mettre leur arc en tension sans l'aide d'une potence.

Les para-archers concernés sont ceux qui tirent dans les catégories :

SUP 1 : Les para-archers classés en SUP 1 utilisent une potence adaptée pour maintenir l'arc et utilisent leur propre force pour mettre l'arc en tension.

SUP 2 : Les para-archers classés SUP 2 utilisent une potence adaptée pour maintenir l'arc et la puissance de leur fauteuil électrique pour mettre l'arc en tension.

Les para-archers de ces catégories ne sont pas tous en mesure de placer leur flèche sur l'arc et ont besoin d'un assistant dont le rôle sera également décrit dans cette fiche.

Les conditions d'éligibilité de ces catégories sont décrites dans le document « classification support » disponible sur le site de la FFTA.

LE SUPPORT D'ARC

La potence utilisée par l'archer doit être fabriquée de telle manière que la position de l'arc dans l'espace ne soit pas fixe. L'arc ou la partie du support sur lequel il est fixé doit pouvoir bouger dans toutes les dimensions (latéralement et verticalement) afin de générer des trajectoires de flèches différentes.

Pour que le tir se déroule en toute sécurité, le support d'arc doit rester stable durant la mise en tension de l'arc et de la visée. L'arc doit rester solidaire du support tout au long du tir. Pour ne pas glisser ou basculer, le support d'arc peut être fixé ou lesté, en fonction du contexte, par des charges en poids suffisant.

Le support doit être fait dans un matériel solide comme le métal afin de ne pas se casser ou fendiller et, conformément aux règlements du tir à l'arc, ne pas présenter de parties électriques ou électroniques.

LE PLACEMENT DU SUPPORT D'ARC

Pour des raisons de sécurité, tous les archers doivent tirer depuis un même pas de tir. En tir en salle comme en tir extérieur (disciplines pratiquées par les archers « Support »), les archers doivent se placer avec les pieds ou les roues « à cheval » de part et d'autre du pas de tir. Dans cette configuration, l'arc est en avant du pas de tir. En suivant ces principes de sécurité, il convient de positionner la potence en avant du pas de tir de manière à ce que l'encoche, lorsque le para-archer est en pleine allonge, soit située au niveau du pas de tir. Une tolérance d'une dizaine de centimètres en avant ou en arrière du pas de tir est accordée.

LES AIDES TECHNIQUES

En fonction des capacités motrices, les classificateurs, en plus de délivrer une classe SUP 1 ou SUP 2 autorisent ou non les para-archers à bénéficier de l'aide d'un assistant ou de matériels supplémentaires (ex : tablette du fauteuil, appuis supplémentaires).

Dans la catégorie SUP 2, les para-archers bénéficient de l'utilisation de la puissance de leur fauteuil pour mettre l'arc en tension. Dans cette situation, le fauteuil devra être utilisé avec la vitesse minimale.

LES ARCS

Dans les catégories Support, seuls les arcs classiques sont autorisés. Les arcs à poulies ne sont pas admis. Ils peuvent comprendre :

- Un viseur, un berger button, des stabilisateurs
- Un dispositif destiné à contrôler l'allonge comme un clicker ou tout autre matériel sonore ou visuel mais non électronique ou électrique.

LE RÔLE DE L'ASSISTANT

La très grande majorité des para-archers de ces catégories bénéficie d'un assistant qui réalise les gestes de préparation que le para-archer ne peut pas effectuer seul. Afin d'assurer une certaine équité sur le pas de tir, l'assistant doit respecter un certain nombre de règles.

Le para-archer doit effectuer SEUL toutes les actions techniques de l'archer comme : mettre l'arc en tension, viser et libérer la corde.

Le rôle de l'assistant se limite principalement à :

- Encocher la flèche sur l'arc
- Stabiliser la verticalité de l'arc en gardant le contact de la main sur la corde ou sur la branche supérieure de l'arc. Pour cela, il ne doit pas avancer au-delà du pas de tir.
- Présenter à l'archer, à son signal, l'aide technique nécessaire pour libérer la corde lorsque les para-archers ne peuvent pas atteindre la gâchette du décocheur. Cela peut être, par exemple, une cordelette à mettre dans leur main ou une pince à linge à mettre dans leur bouche. Il reviendra au para-archer de déclencher le tir. Cette aide technique, pour empêcher un tir involontaire, peut être donnée lorsque l'archer a assuré sa visée.
- Pour les SUP 2, à la demande de l'archer, lorsque la mise en tension est terminée, l'assistant a la possibilité d'ajuster le placement des sangles ou du décocheur.
- Encourager l'archer sans perturber les autres participants placés à proximité

L'assistant doit simplement exécuter les demandes de l'archer. Il ne doit en aucun cas interférer dans sa visée. Pour cela, durant le tir, l'assistant ne regardera pas les cibles. Il sera placé sur le côté de l'archer pour encocher la flèche avec la possibilité de regarder l'arc si l'archer a besoin de le stabiliser puis se remettra dos aux cibles.

LES CONDITIONS DE PRATIQUE DES SUPPORTS EN COMPETITION

- Para-tir en salle : 15 mètres blason de 80 cm
- Plancher de qualification : 350 points SUP 1 et 450 points SUP 2
- Para-tir extérieur : 20 mètres blason de 80 cm
- Plancher de qualification : 300 points SUP 1 et 400 points SUP 2



Support 2



Support 1



Support 2